

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE DE SERVICES DE RÉSILIENCE NUMÉRIQUE, INFORMATIQUES, DE SAUVEGARDE ET SERVICES CONNEXES

Dernière mise à jour : septembre 2026

1. Champ d'application

1.1

Les présentes Conditions générales (« Conditions ») régissent la fourniture de services informatiques, de conseil et d'évaluation en matière de résilience numérique et de continuité d'activité, de Backup as a Service (« BaaS »), de surveillance de marque (« Brand Monitoring »), d'Incident Response ainsi que d'autres services connexes (collectivement, les « Services ») par **Danoux Olivier, exerçant sous la marque AXOUND**, dont le siège est situé Chemin de Riantbosson 19, 1217 Meyrin, Suisse (« AXOUND »), au client (« Client »).

Seuls les Services expressément identifiés dans le Bon de commande applicable sont inclus dans le Contrat.

2. Étendue des Services, Bon de commande et mise en œuvre des Services

2.1

AXOUND fournit les Services tels que décrits dans le bon de commande (« Bon de commande ») conclu entre les parties conformément au présent article 2.

2.2

Les Services peuvent notamment comprendre l'optimisation des infrastructures informatiques du Client, la digitalisation de processus, le conseil en stratégie informatique, les évaluations de résilience numérique et de continuité d'activité, la configuration et la gestion d'environnements de sauvegarde, la restauration de

données, les automatisations et scripts, le Brand Monitoring, la détection et l'évaluation d'actifs en ligne potentiellement frauduleux ou portant atteinte à des droits, l'assistance aux demandes de takedown ainsi que l'Incident Response.

Le périmètre précis, les exclusions et les livrables applicables à chaque Service sont ceux définis dans le Bon de commande et, le cas échéant, dans l'Annexe de service applicable.

2.3

Les Services sont fournis "en l'état" et "selon disponibilité", sous réserve des présentes Conditions et des engagements spécifiques expressément convenus dans le Contrat.

2.4

AXOUND remet au Client une offre sur la base de l'analyse de sa demande de Services.

Cette offre comprend, selon les cas :

- a) une description des Services ;
- b) une estimation de la durée des Services et des principales étapes, lorsque pertinent ;
- c) les tarifs, modalités de paiement et éventuels frais supplémentaires ;
- d) une description du support postérieur à la livraison ou récurrent, de sa durée et des éventuelles options de support étendu, lorsque pertinent ; et
- e) la durée de validité de l'offre.

2.5

Si le Client accepte l'offre pendant sa période de validité, AXOUND établit un Bon de commande correspondant destiné à être accepté par le Client.

Le Bon de commande et les présentes Conditions constituent ensemble le contrat entre AXOUND et le Client ("Contrat"), avec toute Annexe de service, tout accord de niveau de service ("SLA") et tout accord de traitement des données ("DPA") applicable.

2.6

AXOUND fournit au Client les documents et/ou rapports prévus aux principales étapes identifiées dans le Bon de commande, lorsque cela est applicable.

2.7

À la livraison des Services, AXOUND fournit les synthèses, rapports, documentations techniques, rapports de configuration ou autres livrables

expressément identifiés dans le Bon de commande ou l'Annexe de service applicable.

2.8

AXOUND fournit le support postérieur à la livraison ou récurrent conformément aux conditions du Bon de commande.

2.9

Toute modification du Bon de commande doit être convenue par écrit entre les parties et signée ou autrement valablement acceptée par écrit par celles-ci.

2.10

AXOUND peut sous-traiter tout ou partie de la fourniture des Services à des tiers.

Lorsqu'un sous-traitant traite des données personnelles pour le compte du Client, sa désignation et son utilisation sont soumises au droit applicable en matière de protection des données et, le cas échéant, au DPA.

AXOUND demeure responsable envers le Client de la fourniture des Services par ses sous-traitants, sous réserve des limitations et exclusions prévues à l'article 9 et des dispositions impératives du droit applicable.

3. Disponibilité des Services et support

3.1

AXOUND vise à fournir des Services fiables mais ne garantit pas un fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreurs.

Les opérations de maintenance planifiées et les mises à jour peuvent entraîner des interruptions temporaires des Services. Un préavis est fourni lorsque cela est raisonnablement possible.

3.2

AXOUND met en œuvre des efforts commercialement raisonnables afin d'analyser et de corriger les défauts affectant les Services.

Tout délai de réponse, délai de résolution, engagement de disponibilité, Recovery Point Objective (« RPO »), Recovery Time Objective (« RTO »), délai de restauration ou autre niveau de service ne constitue un engagement contractuel contraignant que s'il est expressément identifié comme tel dans le Bon de commande ou dans un SLA applicable.

Sauf identification expresse comme niveau de service contraignant, tout délai, objectif ou estimation communiqué par AXOUND est fourni à titre indicatif uniquement.

3.3

Les Services peuvent dépendre ou inclure des produits, infrastructures, logiciels, réseaux, services cloud, services d'hébergement, services de stockage, systèmes d'authentification, API, télécommunications, services de noms de domaine ou autres services fournis par des tiers.

AXOUND ne contrôle pas ces services tiers et, sous réserve de l'article 9 et du droit impératif applicable, n'assume aucune responsabilité quant à leur disponibilité, leurs performances, leurs défauts, leurs modifications ou leurs défaillances dans la mesure où ces éléments échappent au contrôle raisonnable d'AXOUND.

Lorsque cela est approprié, AXOUND met en œuvre des efforts commercialement raisonnables afin d'aider le Client à identifier le problème ou à l'escalader auprès du fournisseur tiers concerné.

3.4

AXOUND met en œuvre des efforts commercialement raisonnables afin de fournir au Client un support concernant les questions générales, demandes de configuration ou demandes de formation relatives aux Services, conformément au Bon de commande.

Lorsque le Bon de commande ne prévoit pas ce support, le Client peut soumettre une demande à AXOUND. Un support supplémentaire peut alors être fourni moyennant des frais complémentaires convenus avec le Client.

3.5

Sauf disposition contraire du Bon de commande ou d'un SLA applicable, le support peut être fourni par e-mail, chat, téléphone et/ou visioconférence du lundi au vendredi, de 09h00 à 18h00, heure locale de Genève, à l'exclusion des jours fériés applicables dans le canton de Genève.

4. Obligations du Client

4.1

Le Client fournit à AXOUND l'assistance, les informations complètes et exactes, documents, outils et accès aux infrastructures nécessaires à la fourniture des Services.

AXOUND peut raisonnablement se fier aux informations, classifications, inventaires, instructions, droits d'accès et déclarations fournis par le Client sans être tenu d'en

vérifier indépendamment l'exhaustivité ou l'exactitude, sauf si cette vérification fait expressément partie des Services.

Le Client informe sans délai AXOUND de toute modification de ses systèmes, infrastructures, environnements, comptes, dépôts, emplacements de données, identifiants, licences, mécanismes d'authentification ou de tout autre élément susceptible d'affecter raisonnablement le périmètre, le fonctionnement ou l'efficacité des Services.

4.2

Le Client est responsable de la sécurité de ses comptes, identifiants, droits d'accès, mécanismes d'authentification et comptes administrateurs, sauf dans la mesure où la responsabilité d'un élément spécifique a été expressément confiée à AXOUND dans le cadre du Contrat.

Le Client s'engage à :

- a) utiliser les Services conformément aux lois et réglementations applicables ;
- b) éviter toute activité susceptible de perturber, interférer avec ou endommager les Services ;
- c) ne pas téléverser ni stocker de contenu portant illégalement atteinte aux droits de tiers ou contenant des éléments illicites ; et
- d) disposer de l'ensemble des droits, autorisations et pouvoirs nécessaires concernant les données, systèmes, domaines, comptes, marques, contenus et autres actifs sur lesquels il demande à AXOUND d'intervenir.

4.3

Le Client suit raisonnablement les recommandations et directives fournies par AXOUND concernant l'utilisation ou le fonctionnement des Services.

Lorsque le Client décide de ne pas mettre en œuvre une recommandation importante ou un prérequis identifié par AXOUND, AXOUND ne saurait être responsable des conséquences résultant de cette décision, dans les limites autorisées par le droit applicable.

4.4

Lorsque cela est applicable, AXOUND peut transférer et stocker les données du Client sous forme chiffrée.

L'attribution, la possession, la sauvegarde, la remise et la gestion des clés de chiffrement ou de déchiffrement sont régies par la configuration du Service concerné, le Bon de commande ou l'Annexe de service applicable.

Lorsqu'une clé de déchiffrement est remise au Client, celui-ci s'engage à la conserver et à l'utiliser conformément aux instructions de sécurité d'AXOUND.

4.5

AXOUND n'est pas responsable d'un retard, d'une dégradation des performances ou d'une inexécution dans la mesure où ceux-ci résultent du non-respect par le Client de ses obligations au titre du présent article 4, notamment de la fourniture d'informations inexactes ou incomplètes ou de l'absence de notification de changements pertinents.

Les montants valablement dus au titre du Contrat demeurent exigibles.

5. Tarifs et paiement

5.1

Le Client paie les montants indiqués dans le Bon de commande.

Sauf indication contraire dans le Bon de commande, les tarifs s'entendent hors TVA et autres taxes applicables.

5.2

Les Services fournis sous forme d'abonnement font l'objet de paiements récurrents conformément au Bon de commande.

5.3

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer aux demandes ou prestations étendues situées hors du périmètre du Bon de commande.

5.4

Sauf indication contraire dans le Bon de commande applicable, les factures sont payables à réception.

5.5

Conformément à l'article 104 du Code suisse des obligations (« CO »), tout retard de paiement entraîne l'application d'un intérêt moratoire de 5 % par an à compter de la date d'échéance, sans préjudice de l'article 106 CO.

5.6

AXOUND se réserve le droit de suspendre les Services en cas de retard de paiement ou de non-paiement, sans préjudice de ses autres droits et de son droit de résilier le Contrat.

Lorsque cela est raisonnablement possible, AXOUND informe le Client avant la suspension d'un Service récurrent pour non-paiement.

6. Confidentialité

6.1

Aux fins du présent article 6, les « Informations confidentielles » désignent toute information divulguée ou mise à disposition par une partie à l'autre, notamment le savoir-faire, les conceptions et documentations techniques, informations techniques, informations tarifaires, méthodes de travail, code logiciel, stratégies, données client, informations commerciales, financières ou autres informations relatives aux activités de la partie divulgateuse qui sont confidentielles de par leur nature ou les circonstances.

Ne sont pas considérées comme Informations confidentielles les informations dont la partie destinataire peut établir qu'elles :

- i) étaient publiquement disponibles au moment de leur divulgation ;
- ii) sont devenues publiques autrement qu'en raison d'une violation imputable à la partie destinataire ;
- iii) étaient légalement en possession de la partie destinataire, sans obligation de confidentialité, avant leur divulgation ;
- iv) ont été légalement obtenues auprès d'un tiers habilité à les divulguer ; ou
- v) ont été développées indépendamment sans utilisation des Informations confidentielles de l'autre partie.

6.2

Chaque partie s'engage :

- i) à conserver confidentielles toutes les Informations confidentielles reçues de l'autre partie ;
- ii) à ne pas divulguer ces Informations confidentielles sauf dans les cas autorisés par le Contrat ou lorsque cela est raisonnablement nécessaire à des employés, conseillers, prestataires ou sous-traitants soumis à des obligations de confidentialité appropriées ; et
- iii) à utiliser les Informations confidentielles de l'autre partie uniquement afin d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations au titre du Contrat.

6.3

Une partie peut divulguer des Informations confidentielles lorsqu'une telle divulgation est requise par la loi applicable, une décision judiciaire ou une autorité compétente, à condition, lorsque la loi le permet, d'en informer l'autre partie et de limiter la divulgation à ce qui est nécessaire.

6.4

Chaque partie informe rapidement l'autre partie lorsqu'elle a connaissance d'une divulgation non autorisée d'Informations confidentielles en lien avec le Contrat.

6.5

Chaque partie demeure responsable des violations des obligations de confidentialité commises par les personnes agissant pour son compte, sous réserve des limitations de responsabilité applicables.

7. Données du Client et données personnelles

7.1

AXOUND traite les données personnelles conformément au droit applicable en matière de protection des données, notamment la Loi fédérale suisse sur la protection des données (« LPD ») et, lorsque cela est applicable, le Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD »).

Les informations relatives aux traitements de données personnelles effectués par AXOUND pour ses propres finalités figurent dans la Politique de confidentialité disponible sur le site internet d'AXOUND.

7.2

AXOUND met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données personnelles contre les accès non autorisés, la divulgation, la perte, l'altération ou tout autre traitement illicite, en tenant compte de la nature du traitement et des risques associés.

7.3

Lorsque AXOUND traite des données personnelles pour le compte du Client en qualité de sous-traitant, ce traitement est régi par un DPA applicable.

Le DPA peut notamment régir les instructions de traitement, les mesures de sécurité, les sous-traitants ultérieurs, les transferts internationaux, les obligations d'assistance, les notifications de violations de données personnelles, la restitution et la suppression des données ainsi que les autres éléments requis par le droit applicable en matière de protection des données.

7.4

Le Client demeure responsable de s'assurer que la collecte et le traitement des données personnelles qu'il effectue sont licites et que les instructions données à AXOUND le sont également.

Lorsque le Client est soumis à des obligations particulières de secret professionnel, de confidentialité, de réglementation ou à des exigences sectorielles pertinentes pour les Services, il en informe AXOUND avant l'exécution du traitement concerné.

8. Droits d'utilisation et propriété intellectuelle

8.1

Le Client reconnaît que l'ensemble des éléments composant les Services, notamment logiciels, technologies, processus, algorithmes, interfaces utilisateurs, bases de données, designs, méthodes, méthodologies, cadres de travail, modèles, systèmes de scoring, méthodes d'évaluation, scripts génériques, outils d'automatisation, méthodes de monitoring, savoir-faire et éléments préexistants (« Éléments des Services »), sont et demeurent la propriété exclusive d'AXOUND et/ou de ses concédants.

Le Contrat n'entraîne aucun transfert au Client de la propriété des Éléments des Services.

Aucune disposition du Contrat ne transfère à AXOUND la propriété des données du Client ou des droits de propriété intellectuelle détenus par le Client avant la fourniture des Services.

8.2

AXOUND accorde au Client un droit non exclusif, non transférable et mondial d'utiliser les Services et livrables qui lui sont fournis pour ses besoins professionnels internes et dans les limites de l'objet du Service concerné.

Lorsque le Service n'est pas fourni sous forme d'abonnement, le Client peut continuer à utiliser sans limitation de durée les rapports et livrables remis, sauf disposition contraire du Bon de commande.

Lorsque le Service est fourni sous forme d'abonnement, le droit d'accès et d'utilisation du Service est accordé pendant la durée de l'abonnement concerné.

Sauf accord exprès contraire dans le Bon de commande, la remise d'un rapport, d'une configuration, d'un document ou d'un autre livrable n'entraîne aucun transfert de propriété des Éléments des Services sous-jacents utilisés pour sa création.

8.3

Le Client respecte les conditions des fournisseurs tiers applicables aux produits ou services tiers intégrés aux Services.

9. Garanties et responsabilité

9.1

AXOUND fournit les Services avec le soin et les compétences professionnelles raisonnablement attendus, compte tenu de la nature et du périmètre des Services convenus dans le Contrat.

9.2

Les garanties consenties par AXOUND sont exhaustivement définies dans le Contrat. AXOUND ne fournit aucune autre garantie, expresse ou implicite.

Sauf lorsqu'un engagement est expressément identifié dans le Bon de commande ou dans un SLA applicable comme un engagement contractuel contraignant, les obligations d'AXOUND constituent des obligations de diligence professionnelle et de moyens commercialement raisonnables, et non des obligations d'atteindre un résultat déterminé.

En particulier :

- a) AXOUND ne garantit pas qu'un Service, logiciel, infrastructure ou système sera disponible sans interruption ou exempt de bugs ou d'erreurs ;
- b) AXOUND ne garantit pas que tout incident de sécurité, interruption ou perte pourra être empêché ;
- c) l'existence ou la réussite d'une opération de sauvegarde ne garantit pas que chaque donnée, application ou système pourra être restauré dans toutes les circonstances ;
- d) aucune fréquence de sauvegarde, période de rétention, RPO, RTO, délai de réponse, délai de résolution, délai de restauration ou taux de disponibilité ne constitue un niveau de service garanti sauf lorsqu'il est expressément identifié comme tel dans le Bon de commande ou dans un SLA applicable ;
- e) une évaluation, un diagnostic, un test ou une recommandation reflète les informations et circonstances disponibles au moment où il est réalisé et ne garantit pas la continuité future de l'activité, la sécurité ou la capacité de restauration ;
- f) le Brand Monitoring et les Services similaires ne peuvent garantir la détection de l'ensemble des domaines, sites web, comptes, publicités, contenus ou activités frauduleux, illicites ou suspects et peuvent produire des faux positifs ou des faux négatifs ;
- g) AXOUND ne peut garantir qu'une demande de takedown, suspension, déréférencement ou autre action adressée à un registrar, registre, hébergeur, plateforme, moteur de recherche, fournisseur de paiement, autorité ou autre tiers sera acceptée ou exécutée, ni garantir un délai particulier d'exécution ; et

h) sauf accord exprès contraire, l'Incident Response ne garantit ni le confinement ou l'éradication complète d'un incident, ni son attribution à un acteur déterminé, ni la production d'éléments forensiques utilisables dans une procédure judiciaire.

9.3

Dans toute la mesure autorisée par le droit applicable, AXOUND n'est pas responsable des pertes économiques indirectes, accessoires, spéciales ou consécutives, notamment les pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, d'activité, d'opportunités, d'économies escomptées, de clientèle, de réputation ou les pertes d'exploitation indirectes.

Sauf en cas de dol, de faute grave ou de toute autre responsabilité qui ne peut légalement être exclue ou limitée, la responsabilité globale d'AXOUND découlant du Service concerné ou en lien avec celui-ci ne peut excéder les montants effectivement payés par le Client pour ce Service au cours des six (6) mois précédant immédiatement l'événement à l'origine de la responsabilité.

Aucune disposition des présentes Conditions n'exclut ou ne limite une responsabilité dans la mesure où une telle exclusion ou limitation est interdite par une disposition impérative du droit applicable.

9.4

Sous réserve du droit impératif applicable, AXOUND n'est pas responsable dans la mesure où une perte ou un dommage résulte :

- a) d'une utilisation inappropriée ou non autorisée des Services par le Client ;
- b) d'informations, instructions ou accès inexacts, incomplets ou obsolètes fournis par le Client ;
- c) de modifications effectuées par le Client ou un tiers sur les systèmes, comptes, infrastructures, emplacements de données, configurations ou mécanismes d'accès sans coordination appropriée avec AXOUND ;
- d) de défaillances, interruptions, modifications ou indisponibilités d'infrastructures, réseaux, télécommunications, hébergements, services cloud, services de stockage, DNS, registrars, systèmes d'authentification, API ou autres services tiers échappant au contrôle raisonnable d'AXOUND ;
- e) du défaut du Client de mettre en œuvre des prérequis ou recommandations importantes communiquées par AXOUND ; ou
- f) de cyberattaques ou autres événements externes qui n'auraient raisonnablement pas pu être empêchés par AXOUND dans le cadre de l'exécution des Services convenus.

La répartition des risques applicable à un Service spécifique peut être précisée dans l'Annexe de service correspondante.

10. Indemnisation

10.1

Dans les limites autorisées par le droit applicable, le Client s'engage à indemniser AXOUND et à la dégager de toute responsabilité concernant les prétentions de tiers, responsabilités, dommages, honoraires juridiques raisonnables et frais résultant :

- a) d'une utilisation illégale ou non autorisée des Services par le Client ;
- b) d'une violation substantielle du Contrat ou du droit applicable par le Client ;
- c) de données, contenus, instructions ou éléments fournis par le Client portant illégalement atteinte aux droits de tiers ;
- d) d'une instruction du Client visant à prendre des mesures concernant un domaine, site web, compte, contenu, marque ou autre actif alors que le Client ne détient pas les droits invoqués ou n'est pas dûment autorisé à les faire valoir ; ou
- e) d'autres actes ou omissions illicites imputables au Client en lien avec les Services.

Le présent article ne s'applique pas dans la mesure où la prétention concernée résulte d'une violation du Contrat par AXOUND, d'un dol, d'une faute grave ou d'une autre responsabilité qui ne peut légalement être exclue.

11. Force majeure

11.1

À l'exception des obligations de paiement, aucune partie ne peut être tenue responsable d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution imputable à un événement échappant à son contrôle raisonnable, notamment guerre, mesures gouvernementales, épidémies, pandémies, catastrophes naturelles, grèves, troubles civils, embargos, actes de terrorisme, inondations, tremblements de terre, perturbations majeures des télécommunications ou d'Internet ou défaillances généralisées d'infrastructures critiques cloud, d'hébergement, DNS ou autres, pour autant que l'événement et ses conséquences ne puissent raisonnablement être empêchés ou surmontés par la partie concernée.

11.2

La partie affectée informe l'autre partie dans les meilleurs délais raisonnablement possibles et prend les mesures raisonnables permettant de limiter les conséquences et la durée de l'événement.

Sauf accord contraire entre les parties, les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement de force majeure.

11.3

Si l'événement de force majeure se poursuit pendant plus de trente (30) jours calendaires après sa notification, chaque partie peut résilier immédiatement par écrit le Contrat concerné.

12. Durée et résiliation

12.1

Le Contrat entre en vigueur à la date indiquée dans le Bon de commande.

Il demeure en vigueur pendant la durée qui y est précisée et est automatiquement renouvelé pour les périodes successives définies dans le Bon de commande, sauf résiliation conformément au Contrat.

12.2

Sous réserve de toute durée initiale minimale ou de conditions de résiliation spécifiques expressément prévues dans le Bon de commande, chaque partie peut résilier le Contrat pour convenance moyennant un préavis écrit de trente (30) jours calendaires.

Le Client paie l'ensemble des montants valablement dus jusqu'à la date effective de résiliation, y compris les montants éventuellement dus au titre d'une durée minimale convenue.

12.3

Chaque partie peut résilier le Contrat avec effet immédiat pour justes motifs par notification écrite.

Constituent notamment de justes motifs :

- a) une violation grave des obligations contractuelles qui n'a pas été corrigée dans les quatorze (14) jours calendaires suivant une notification écrite, lorsqu'une telle violation peut être corrigée ; ou
- b) la liquidation, dissolution ou faillite de l'autre partie.

12.4

À la suite de la résiliation, AXOUND met, lorsque cela est techniquement applicable, les données du Client sous son contrôle à disposition en vue de leur exportation pendant une période de trente (30) jours.

Le Client peut demander une assistance pour cette exportation, laquelle peut faire l'objet de frais supplémentaires. AXOUND fournit une estimation lorsque cela est applicable.

À l'issue de la période d'exportation applicable, AXOUND supprime ou rend inaccessibles les données du Client conformément à la configuration du Service, aux périodes de rétention des sauvegardes et aux cycles techniques de suppression applicables.

Le Client reconnaît que les données contenues dans des sauvegardes immuables, des stockages soumis à des mécanismes de verrouillage de rétention ou d'autres supports de sauvegarde présentant des contraintes techniques peuvent rester stockées jusqu'à l'expiration de la période de rétention applicable et ne pas pouvoir être supprimées immédiatement.

AXOUND peut conserver certaines informations pendant la durée nécessaire au respect d'obligations légales ou à la constatation, l'exercice ou la défense de droits.

Les données personnelles traitées pour le compte du Client sont en outre gérées conformément au DPA applicable.

12.5

À la résiliation du Contrat, le Client ne dispose plus de droits d'accès aux Services fournis sous forme d'abonnement ni au support technique associé, à l'exception d'une éventuelle assistance de transition ou d'exportation expressément convenue.

13. Relation entre les parties

13.1

Les parties sont des entités indépendantes et aucune disposition du Contrat ne saurait créer une relation de travail, un mandat général, une agence, une société simple, une joint-venture ou une association entre elles.

13.2

Aucune partie n'agit ni ne peut être considérée comme agent ou partenaire de l'autre, sauf autorisation écrite expresse pour un objet déterminé.

14. Droit applicable et for

14.1

Le Contrat est soumis au droit suisse, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

14.2

Tout litige découlant du Contrat ou en relation avec celui-ci est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Genève, Suisse, sous réserve de tout for impératif prévu par le droit suisse.

15. Dispositions diverses

15.1

Si une disposition du Contrat est déclarée invalide ou inexécutable, les autres dispositions demeurent pleinement en vigueur.

15.2

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant son objet et remplace tout accord ou arrangement antérieur relatif au même objet.

15.3

Le fait pour une partie de ne pas exercer un droit ou recours prévu par le Contrat ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours.

Toute renonciation doit être faite par écrit.

15.4

AXOUND peut modifier les présentes Conditions lorsque cela est raisonnablement nécessaire en raison d'une évolution de la législation, de la réglementation, des technologies ou des Services.

La version en vigueur est mise à disposition sur le site internet d'AXOUND.

Pour un Contrat d'abonnement existant, AXOUND informe le Client dans un délai raisonnable avant toute modification substantielle affectant ses droits ou obligations contractuels.

Sauf lorsqu'un délai plus court est raisonnablement requis par le droit applicable, des exigences de sécurité ou des circonstances échappant au contrôle raisonnable d'AXOUND, une telle modification substantielle prend effet au plus tôt trente (30) jours calendaires après sa notification.

Lorsqu'une modification substantielle affecte de manière importante et défavorable le Client, celui-ci peut résilier le Service d'abonnement concerné avant l'entrée en vigueur de la modification, sauf lorsque celle-ci est imposée par le droit applicable.

15.5

En cas de divergence ou de contradiction entre les documents contractuels :

- a) le Bon de commande prévaut concernant le périmètre propre au Client, les conditions commerciales et les conditions spécifiques expressément convenues entre les parties ;
- b) une Annexe de service applicable prévaut concernant le Service spécifique qu'elle régit ;

- c) un SLA applicable prévaut concernant les niveaux de service spécifiques qu'il régit ;
- d) un DPA applicable prévaut concernant le traitement et la protection des données personnelles ; et
- e) les présentes Conditions s'appliquent pour le surplus.

15.6

Aucun droit, obligation ou prétention d'une partie au titre du Contrat ne peut être cédé, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de l'autre partie, sauf accord écrit contraire.

15.7

Les dispositions qui, par leur nature ou leur contexte, sont destinées à survivre à la résiliation ou à l'expiration du Contrat demeurent en vigueur, notamment celles relatives aux paiements échus, à la confidentialité, à la propriété intellectuelle, aux données du Client et données personnelles lorsque cela est applicable, aux garanties et responsabilités, à l'indemnisation, au droit applicable et au for.

15.8

Les présentes Conditions générales sont disponibles en français et en anglais.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les deux versions, la version anglaise prévaut.